

velle loi soit intervenue pour régler l'organisation définitive desdits conseils.

M. Lucet combat l'article et dépose ce droit aux musulmans, qui ne peuvent pas comprendre ce qui se passe en séance.

M. de Bastard défend cet article, car si les musulmans, dit-il, ne connaissent pas parfaitement la langue française, ils en ont une connaissance suffisante pour assister aux séances et savoir ce qui s'y passe.

M. d'Harcourt déclare se rallier au nouvel article de la commission.

M. Warnier, au nom de la minorité de la commission, vient combattre cet arti-

cles, sans autorisation. Guérard et Galloni-d'Istria ont été acquittés; Morange a été condamné à 300 fr. d'amende; Pérignon à la même peine; Ripaux, Tessié, Couroux-Desprez, Quillichini, Maillet, chacun à 200 fr. d'amende.

Devant le 2^e conseil de guerre, séant à Versailles, sous la présidence de M. le colonel Douat, ont commencé les débats de l'affaire relative aux francs-tireurs de l'Aube, qui, le 25 novembre 1870, ayant arrêté, dans les environs de Sézanne, département de la Marne, une famille de six personnes,

cevable le pourvoi en cassation formé par le nommé Félix-Augustin Dimeux, soldat au 51^e régiment de ligne, condamné à la peine de mort par le jugement du conseil de guerre de Paris, le 15 octobre dernier, pour insultes et voies de fait envers un supérieur.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

On nous écrit de Versailles :
Hier, ont été nommés les membres de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Claude, des Vosges, tendant à

des ouvriers ayant travaillé à Wessering.

Chez M. Girardot F., constructeur, à Lure (Haut-Saône), 2 garçons mouleurs sur fonte, pouvant faire des pièces mécaniques, ainsi que des engrenages à fines dents pour filature et tissage.

Chez MM. Ulsthofer frères, à Remiremont (Vosges), 2 bons serruriers et un mécanicien (de préférence un mécanicien sortant d'une réparation de filature.)

Chez Houllier, de Ronchamp (Haut-Saône), des ouvriers mineurs en nombre indéfini. — Salaire moyen, 4 fr., voyage payé.

Chez M. Seilliére, de Senones, des apprêteurs de la blanchisserie de Wessering.

Demandes d'employés ou d'ouvriers

M. H. . . demande la direction d'un tissage; 20 ans de services dans les grandes maisons d'Alsace; bons certificats; (brevet d'invention.)

M. B. . . , 29 ans, 8 ans de services aux écritures dans l'honorable maison C. Kestner, de Thann; il est au courant de la correspondance allemande et française.

M. Anthony Ignace, 33 ans, né à Blodelsheim, ancien militaire blessé à Frochwillers, amputé de deux doigts, demande une place de concierge ou de journalier chargé de faire des commissions.

M. Werginé, 42 ans, né à Uffoltz, marié et père de 5 enfants, désire trouver un emploi de cocher, qui est sa profession.

M. W. . . , ingénieur pour atelier de

Faits Divers

— Il vient d'être frappé à la Monnaie de Paris une médaille grand module, à l'occasion de l'emprunt de cinq milliards. Cette médaille a été faite, selon l'usage établi en pareille occasion, pour être offerte aux ministres et aux chefs de service qui ont donné leur concours à cette grande opération financière.

Des médailles en argent ont été offertes aux ministres; les directeurs et hauts fonctionnaires en ont reçu chacun un exemplaire en bronze dans un écriin, avec une lettre d'envoi adressée par le ministre des finances.

Ces médailles portent l'effigie de la République, et, au revers, une inscription rappelle le chiffre et la date de l'emprunt, ainsi que le montant des sommes offertes par le public.

— Un scandale financier défraye en ce moment les journaux bavarois.

Il s'agit d'une entreprise connue sous le nom de *Dachauer Bank*. Cette entreprise, qui avait à sa tête une demoiselle Spitzeder, s'est livrée aux plus honteuses prévarications, et a poussé l'usure jusqu'à réaliser un bénéfice de 96 0/0 sur le capital engagé. Les victimes se recrutaient surtout dans le bas peuple, et notamment dans la domesticité. A la suite de l'arrestation de la coupable et de l'apposition des scellés sur les livres et sur les caisses, les dupes ont été invitées à venir faire valoir leurs droits et formuler leurs plaintes. L'irritation est tellement grande parmi ces malheureux qu'on a dû requérir de nombreux détachements de soldats pour maintenir l'ordre aux alentours des bureaux du *Dachauer Bank*, et empêcher les violences.

Voilà qui s'accommode mal avec la soi-disante moralité allemande.

— Une tentative d'assassinat a eu lieu contre l'archevêque de Palerme. Deux coups de fusil lui ont été tirés pendant son sommeil, à Marineo, où il s'était rendu en visite pastorale; les balles ont frappé à quelques centimètres du lit.

Les assassins sont encore inconnus; se donnera-t-on même la peine de les rechercher.

— La *Patrie* dit que l'hôtel des Invalides est supprimé comme établissement hospitalier et qu'on y installera le musée de la marine.

— La cérémonie de la réception de M. le duc d'Aumale à l'Académie française est retardée: la réception de M. de Lomène aura lieu en décembre prochain.

— On assure que la poste aux pigeons est organisée à Versailles pour la Belgique, la Suisse, Lyon, Marseille, Bordeaux et le Havre.

— La Seine continue à monter. Les bas ports sont inondés et les bateaux mouches ne peuvent plus faire leur service.

Nouvelles du soir.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 23 novembre.

Hier ont commencé devant la 1^{re} Chambre du tribunal civil de la Seine les débats du procès intenté par M. Carteret au gouvernement égyptien.

M. Carteret prétend qu'il a passé en février 1868 un contrat avec le gouvernement égyptien, qui l'aurait chargé de la conversion et de l'émission de la dette publique égyptienne et de contracter un emprunt de 150 millions.

Il demande, en conséquence, l'exécution de ce traité, ou, en cas d'inexécution, des dommages-intérêts à fixer par état.

On nous écrit de Versailles, le 22 à 7